

Parmi les principaux employeurs privés de la MRC de La Vallée-de-l'Or, nous avons une responsabilité sur le plan économique qui va bien au-delà de nos activités. Notre apport prend forme à travers plusieurs leviers de développement et de contribution à l'économie du Québec.

IMPÔTS MINIERS PAYÉS

80 MILLIONS \$

en impôts seront payés en 2023.

85 MILLIONS \$

payés en 2022.

546,2 MILLIONS \$

versés à la fin de 2022 (depuis 2014).

IMPÔTS TOTAUX : MINIER, FÉDÉRAL ET PROVINCIAL

3,5 MILLIARDS \$

seront versés aux divers paliers de gouvernement durant la vie de la mine Canadian Malartic et celle, estimée, de la mine Odyssey.

Nous sommes assujettis au même régime fiscal que toutes les entreprises, tous secteurs confondus, en plus d'être assujettis à l'impôt minier du Québec, un troisième palier d'imposition propre à l'industrie minière.

Le régime d'impôt minier du Québec est le plus exigeant de toutes les provinces canadiennes. Le taux de taxation combiné de l'impôt des sociétés et de l'impôt minier sur le profit annuel est de 38,6 % à 42,4 %. Rappelons que le calcul de l'impôt minier à payer est déterminé en fonction du profit annuel (revenus (-) dépenses) avec l'obligation d'un impôt minier minimum à payer calculé sur la valeur brute.*

*Réf : <https://mern.gouv.qc.ca/mines/fiscalite-miniере/regime-impot/>

Janvier 2023

